

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD3141

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« une »

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.